

Arrondissement de
RAMBOUILLET
Canton de CHEVREUSE
Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six,

Date de convocation
20 avril 2026

Le 27 avril,

Date d'affichage de
convocation
20 avril 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Président.

Nombre de conseillers

Présents :

Pierre-Louis BRIERE, Laetitia MARLIN, Ouafae BENDRISS, Thérèse MALEM, Nicolas BRUNET, Jean-Marie THEBAULT, Jacqueline GESTIN, Hayat LAKHYALI, Gasparine MIRABEL, Sahar MENDY

En exercice : 13

Présents : 10

Excusés :

Maud BOUDAL, Magali DOUSSE, Evelyne COURTECUISSÉ

Votants : 10

Date de la séance :

Le Conseil d'administration,

27 avril 2026

VU le Code Général des collectivités territoriales.

Objet :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Vote du compte administratif
de 2025

Article 1^{er} :

DONNE ACTE au Président, de la présentation du compte administratif 2025 du CCAS lequel peut se résumer sur le tableau ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2025 réalisées	160 675,17 €	40 210,80 €
Dépenses 2025 réalisées	162 093,66 €	9 980,95 €
Résultats 2025	- 1 418,49 €	30 229,85 €
Reprise des résultats 2024	0,00 €	18 462,12 €
Restes à réaliser en N+1	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture 2025	- 1 418,49 €	48 691,97 €

Conforme au compte de gestion du comptable assignataire de la trésorerie de Saint Quentin en Yvelines

Article 2 :

ADOpte les résultats tels que énumérés ci-dessus.

Article 3 :

DIT que les deux sections étant excédentaires, aucune affectation est à prévoir.

Article 4 :

DECIDE de reprendre comme suit les résultats sur

Fonctionnement en dépenses

Article 002-Résultat de fonctionnement reporté : 1 418,49 €

Budget Primitif 2026
Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20260427-DCCAS260427CA25-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Investissement en recettes

Article 001 – Résultat d'investissement reporté : 48 691,97 € sans les restes à réaliser

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 7/05/2026

Certifiée exécutoire le : 7/05/2026

Le Président du CCAS



Pierre-Louis BRIERE

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

Commune de MAGNY LES HAMEAUX - BUDGET CCAS

27/04/2026 09:34 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Président,
A **Magny-les-Hameaux**, le 27/04/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A **Magny-les-Hameaux**, le 27/04/2026

Les membres du Conseil d'administration,

Date de convocation : 20/04/2026

Signataire	
BRIERE Pierre-Louis	
MARLIN Laetita	
BENDRISS Ouafae	
MALEM Thérèse	
BRUNET Nicolas	
BOUDAL Maud	
DOUSSE Magali	
COURTECUISSÉ Evelyne	
MIRABEL Gasparine	
GESTIN Jacqueline	
LAKHYALI Hayat	
SAHAR Mendy	
THEBAULT Jean-Marie	

Accusé de réception en préfecture
078-267801092-20260427-DCCAS260427CA25-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

Commune de MAGNY LES HAMEAUX - BUDGET CCAS

27/04/2026 09:34 Page 2 / 2

Certifié exécutoire par le CA, compte tenu de la transmission en préfecture, le 6/5/2026, et de la publication le 6/5/2026

Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20250427-DCCAS260427CA25-DE
Date de télétransmission : 05/2/26
Date de réception préfecture : 07/05/2026